

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 28/08/2024 - 20842 - 1956 B 00681 - 056 806 813 - LA PROVENCE

LA PROVENCE

Société par actions simplifiée au capital de 3.643.200 euros
Siège Social : 248, avenue Roger Salengro - 13015 Marseille
056 806 813 RCS Marseille

(la « Société »)

EXTRAIT DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA SOCIETE DU 26 JUILLET 2024

LA SOUSSIGNÉE :

Madame Véronique ALBERTINI SAADÉ, Président de la Société (le « **Président** »).

(...)

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :

Première décision : Nomination de Monsieur Mohamed MAMOURI en qualité de Directeur Général de la Société

Monsieur Mohamed MAMOURI, né le 9 décembre 1968 à Libercourt (France), de nationalité française, demeurant 1, impasse de la Pinède, 13620 Carry-le-Rouet (France), est nommé Directeur Général de la Société à compter du 27 juillet 2024 (0h00) pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Gabriel d'HARCOURT, démissionnaire.

Monsieur Mohamed MAMOURI ne sera pas rémunéré au titre de ses fonctions de Directeur Général de la Société mais sera remboursé, sur justifications, de ses frais de déplacement.

Monsieur Mohamed MAMOURI a d'ores et déjà déclaré accepter les fonctions qui pourraient lui être confiées par la Société et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

Deuxième décision : Pouvoirs de Monsieur Mohamed MAMOURI en qualité de Directeur Général de la Société

Conformément aux dispositions statutaires de la Société, Monsieur Mohamed MAMOURI assurera la direction générale de la Société qu'il représentera dans ses rapports avec les tiers.

A cet effet, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Il est notamment directeur des publications éditées par la Société sous sa responsabilité effective. Il peut consentir toutes délégations de pouvoirs à toutes personnes de son choix pour un ou plusieurs objets déterminés et valablement certifier conformes à l'original tous actes, attestations et documents quelconques émanant de la Société ou de ses représentants, ainsi que leurs copies ou en vue d'être produits à des tiers.

(...)

Quatrième décision : Pouvoirs pour formalités

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera, ainsi qu'à Julien COMET ou Mohamed MAMOURI pour certifier conforme toute copie ou extrait des présentes.

Extrait certifié conforme à l'original

DocuSigned by:
Julien COMET
16EBB6B4C5DB44D...